



Luttons contre les perfluorés (PFAS)



Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, de l'anglais per- and polyfluoroalkyl substances), aussi appelées "polluants éternels", sont extrêmement persistantes, dangereuses pour l'environnement et toxiques pour l'Homme. Tous les milieux (eaux, sols, air, sédiments, organismes vivants) sont contaminés par ces polluants.

Les PFAS constituent une famille chimique de plus de 10 000 composés distincts.

Propriétés physico-chimiques qui empêchent l'eau ou les graisses de pénétrer dans les produits, de résistance aux chaleurs extrêmes et aux agents chimiques....

En raison de ces propriétés, ils sont très utilisés dans nos produits de consommation courante (textile, revêtement anti adhésif, mousse anti-incendie...).

Certains sont solubles dans l'eau, donc très mobiles et ont également la capacité de s'accumuler dans les organismes vivants.

De nombreuses études scientifiques associent l'exposition aux PFAS à des effets **néfastes sur la santé** : cancers, effets sur les systèmes reproductif, hormonal et immunitaire.



NOS DEMANDES

Au niveau européen

- 📌 **Soutenir et amender** le **projet européen de restriction des PFAS** proposé par les 5 pays, **sans ajout de nouvelles dérogations ni de délais rallongé**.
- 📌 Oeuvrer pour que l'Europe se dote de **normes pour les milieux, l'eau potable** et les **denrées alimentaires** réellement protectrices.

Au niveau français

- 📌 Rendre **transparents** et **accessibles** toutes les données relatives aux **analyses de PFAS** dans les milieux et l'alimentation. Rendre accessible les **données sur les rejets industriels**. Rendre public le nom des PFAS utilisés comme **co-formulants** dans les pesticides.
- 📌 Avoir des actions concrètes et immédiates pour **limiter les émissions à la source**, sans attendre la restriction européenne : obliger les industriels à traiter leurs effluents avant rejet et exiger des **normes strictes de rejets** dans l'eau et l'air.
- 📌 Interdire, dans le cadre d'une loi, l'utilisation des perfluorés dans les **emballages alimentaires** (déjà en vigueur au Danemark et aux Pays-Bas). Également, interdire les PFAS dans **les mousses anti feu** (déjà fait au Danemark et en Norvège).
- 📌 Mettre en place **une surveillance des milieux** (eau de surface, eau souterraine, sols, air), **surveillance des denrées alimentaires** (poissons, viandes, œufs, fruits et légumes) et de l'eau potable : en priorité à proximité des sources évidentes d'émissions (industries, stations d'épuration), site ayant utilisé des mousses anti-incendie mais également partout sur le territoire car ces substances sont **mobiles et diffuses**.
- 📌 La **surveillance devra être adaptée et efficace** : adaptée en recherchant toutes les substances pertinentes en fonction des milieux et efficace en utilisant les techniques analytiques les plus poussées.
- 📌 Mener **une réflexion** sur la possibilité d'inscrire au tableau des **maladies professionnelles**, les maladies liées à une exposition aux PFAS en milieu industriel.
- 📌 Commencer dès maintenant à mettre en place les techniques pour éliminer au maximum les PFAS dans les **installations de production de l'eau potable** et dans les **stations d'épuration**. Sur cette question, l'application du **principe pollueur-payeur** est pour nous une évidence.

Au niveau local

- 📌 Effectuer des **études épidémiologiques** auprès des **populations riveraines** des sites les plus émetteurs afin de déterminer l'impact sanitaire de la pollution.